

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date et heure de la séance : 17 décembre 2025 à 18h30.
--

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 9

Absent : 1

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRES - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.
--

Absent : M. Nicolas BERNARD

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.
--

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/12/17/015

OBJET : Cession d'une parcelle au profit d'Auvergne Habitat - Rue de la Sioule (Les Pandières) - Régularisation.

Monsieur PRESLE rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2025, l'espace public situé rue de la Sioule a été déclassé du domaine public communal en vue d'être cédé gratuitement à l'organisme Auvergne Habitat.

Toutefois, lors de la signature de l'acte de vente, intervenu le 13 novembre 2025 devant Maître Erika FAL, notaire à CLERMONT-FERRAND, l'acte authentique a stipulé une cession à l'euro symbolique au lieu d'une cession gratuite.

Cette différence de dénomination entre la décision initiale du Conseil Municipal (cession gratuite) et l'acte notarié (cession à l'euro symbolique) crée une difficulté au niveau des écritures comptables de la collectivité.

Cette cession visait à régulariser un passage piétonnier situé dans la partie inférieure d'un bâtiment appartenant à Auvergne Habitat. Cet espace ne présentait plus d'intérêt public particulier pour la commune. L'objectif était ainsi de transférer la responsabilité de l'entretien et de la gestion de cet espace à Auvergne Habitat, propriétaire du bâtiment, justifiant par conséquent une cession à un prix symbolique.

Afin de régulariser la situation et de valider la modalité de cession inscrite dans l'acte notarié et vu l'avis favorable émis par la commission « urbanisme » lors de sa séance du 9 décembre 2025,

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la modification de la modalité de cession de l'espace public situé rue de la Sioule à Auvergne Habitat, passant de "cession gratuite" à "cession à l'euro symbolique".
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué à l'urbanisme, à prendre toutes les mesures nécessaires pour régulariser cette situation et à entériner la cession de la parcelle à Auvergne Habitat à l'euro symbolique.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 18 décembre 2025.
Reçu en préfecture le 18 décembre 2025

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.